

46, bis rue de Beauregard
10000 TROYES
Tel / Fax : 03.25.79.09.67

Pour comprendre le DPE.

Rappel historique.

Les modes constructifs des logements en matière d'isolation répondent à des normes et des obligations définies dans ce que l'on appelle les Réglementations Thermiques (RT).

La première RT mise en place en 1974 demande pour la première fois au constructeur de mettre en œuvre des mesures pour limiter la consommation d'énergie.

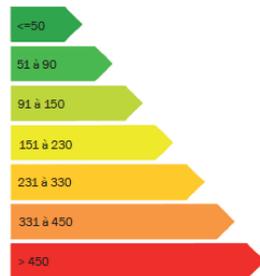
Les RT se sont succédé depuis cette date en augmentant au fur et à mesure les exigences d'isolation.

La RT 2005 mise en application en juillet 2007, continue aujourd'hui d'être appliquée dans les nouvelles constructions.

La prochaine RT sera mise en place, le 1° janvier 2013 en imposant une consommation de moins de 50 Kw/m²/an = logement BBC.

Moyenne des notes du parc français.

La France compte plus de 30 millions de logements, selon une étude de la l'ADEME de 2010 auprès de 10 000 DPE il en ressort que 54% des logements peuvent être qualifiés de « passoire thermique ».



- A : 0%**
- B : 2%**
- C : 13%**
- D : 31%**
- E : 31%**
- F : 15%**
- G : 8%**

- 543 opérations tertiaires soit 4 millions de m².

Comment faire un DPE ?

Le DPE a une valeur informative de l'état de consommation énergétique d'un logement et ne répond pas aux exigences d'une étude thermique complète. Il incite et oriente les propriétaires vers des pistes pour améliorer la performance énergétique de leur logement.

La réalisation d'un DPE demande de relever l'ensemble des surfaces d'un logement (murs, portes, fenêtres, plancher, plafond,...) avec les matériaux mis en œuvre et de les reporter dans un logiciel qui calcule automatiquement la note.

Pour les logements en copropriété on utilise les relevés de consommation fournis par le syndic pour calculer le DPE. Il est possible d'utiliser cette méthode pour les logements datant d'avant 1949.

Le DPE tient compte de l'énergie « primaire » consommée par un logement et pas de l'énergie finale. L'énergie primaire est la quantité d'énergie nécessaire pour produire 1 Kw d'énergie finale utilisée par le consommateur.

Tableau de conversion

Type de chauffage	Énergie primaire	Énergie Finale
Gaz	1	1
Fioul	1	1
Électricité	2,58	1

On constate un véritable engouement de demande de labellisation BBC avec au 30 septembre 2011 en cumulée :

- 42 000 logements individuels labellisés ou en cours de l'être
- 230 000 logements collectifs

Comparatif en fonction de la date de construction

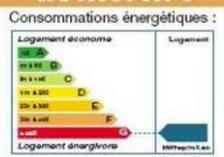
Maison non isolée



Construction avant 1975

Dépense annuelle pour le chauffage : de 2 000 à 3 000 €

Consommations énergétiques :

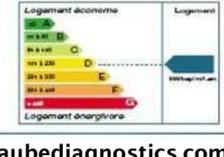


Maison neuve 2007



Dépense annuelle pour le chauffage : environ 500 €

Consommations énergétiques :



Maison effinergie®



Dépense annuelle pour le chauffage : < 250 €

Consommations énergétiques :



Source Effinergie

AUBE I naboud@aubediagnosctics.com

SARL au capital de 30.000 € - Siret 494.935.984 00042 - APE 7112B
Assurance RCP délivrée par HISCOX Garantie 500.000 € - Police N° 0221773



